



**Conseil économique
et social**

Distr.
RESTREINTE

Document de séance No. 10 (2006)
25 septembre 2006

ANGLAIS, FRANÇAIS ET
RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail conjoint CEMT/CEE-ONU sur le transport intermodal et la logistique
Paris, 3 et 4 octobre 2006

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de la CEE-ONU
Quarante-sixième session
Paris, 4 octobre 2006
Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

À sa quarante-quatrième session, en octobre 2005, le Groupe de travail avait adopté son programme de travail pour la période 2006 à 2010. Ce programme, approuvé par le Comité des transports intérieurs en février 2006 (ECE/TRANS/166, par. 125) est reproduit dans l'annexe au rapport du Groupe de travail (TRANS/WP.24/109).

Compte tenu des décisions récemment prises de transformer la CEMT en un forum du transport international et de rationaliser ses structures d'appui, le Groupe de travail pourra juger bon de réexaminer son actuel programme de travail et proposer si nécessaire des modifications à celui-ci.

* * *

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010
(Annexe 3 du rapport du Comité des transports intérieurs)

Résumé des activités du programme

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

02.1 TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

02.2 TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

02.3 SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

02.4 ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

02.4.2 Règlement relatif aux contrôles techniques périodiques des véhicules

02.5 TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation

02.6 TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 Infrastructure des voies navigables

02.6.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

02.7 TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné

02.8 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

02.9 TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE

Promotion du transport combiné et du transport intermodal

02.10 PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur

02.11 TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

02.12 STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

02.12.1 Méthodes de collecte et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation

02.12.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Afin de mieux faire comprendre la portée des travaux du Comité des transports intérieurs, on présente ci-après les objectifs généraux poursuivis dans l'exécution du programme de travail. En poursuivant ces objectifs, le Comité entend:

i) promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE;

ii) faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administrative au passage de frontières;

iii) encourager l'amélioration coordonnée des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné;

iv) appuyer la mise en œuvre de transports durables en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement;

v) mettre en œuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence;

vi) contribuer à l'élaboration, l'administration et la révision des accords, conventions et autres instruments juridiques internationaux obligatoires dans les différents domaines des transports intérieurs;

vii) suivre la mise en œuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays;

viii) promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en œuvre; et

ix) conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, à des formations et à d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement les systèmes et les infrastructures de transport en développement.

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE

Promotion du transport combiné et du transport intermodal

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux du transport combiné et du transport intermodal, en vue de la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport combiné et le transport intermodal, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport viable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage).

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2006: Surveillance de l'utilisation et, si nécessaire, préparation de la mise en œuvre des procédures pour les plans d'action et accords de partenariat «types» pour le développement des transports intermodaux établis par le Groupe de travail et adoptés par le Conseil des ministres de la CEMT (Moscou, 24 et 25 mai 2005) et par le Comité des transports intérieurs en 2006.

- b) Examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) en vue:
- D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD;
 - De tenir compte des faits nouveaux concernant les marchés des transports (exigences et conditions) et la mondialisation de l'économie, y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest;
 - D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur;
 - De rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et aussi de

Priorité: 1

sécurité et de sûreté.

Résultats escomptés en 2006: Adoption d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE. Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport combiné Est-Ouest.

- c) Surveillance des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2006: Examen des questions sur la base d'un rapport annuel qui sera établi par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- d) Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal et tenant compte des prescriptions en matière de sécurité et de sûreté des transports.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2006: Examen des questions techniques et juridiques et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale sur la base des examens et analyses effectués par la CEMT.

- e) Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux et les procédures de transbordement, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport intermodal.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2006: Rapport à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

- f) Surveillance et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:

– Traduction et mise à jour de la terminologie du transport intermodal en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE des termes utilisés dans ce domaine;

- Techniques et opérations de transport intermodal (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;
- Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;
- Nouveaux services et nouvelles techniques de transport combiné et de transport multimodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser les possibilités du transport intermodal;
- Données nécessaires pour les opérations de transbordement et de manutention, les systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport intermodal, y compris le traitement électronique de l'information;
- Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2006: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, s'il y a lieu.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- a) Analyse des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2006: Examen des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales et, s'il y a lieu, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

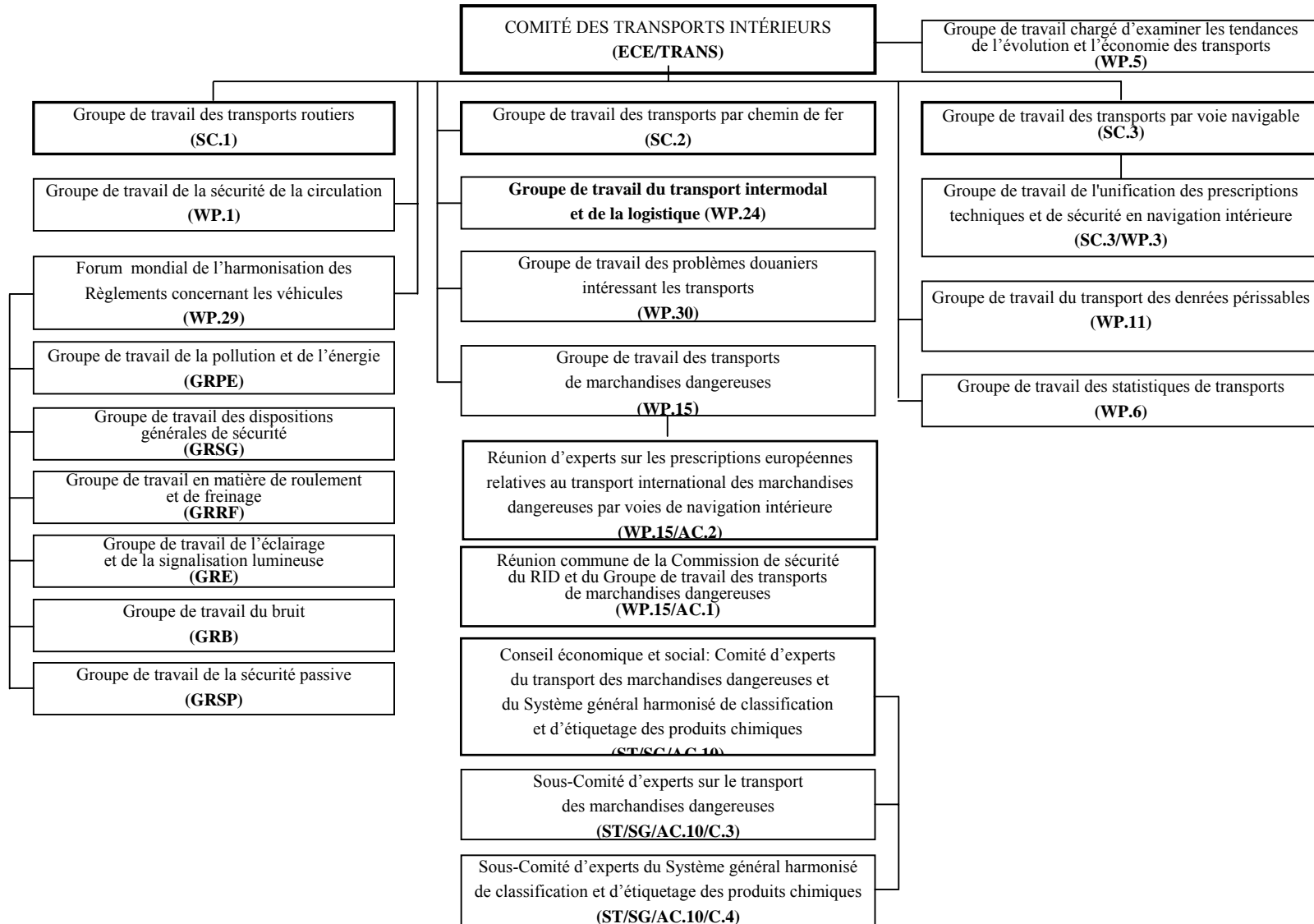
- b) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement, en étroite coopération avec la CEMT, la CESAP, la CNUCED, la CE, l'OSJD, etc.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2006: Sur la base des recommandations adoptées à Kiev lors du séminaire de la CEMT/CEE sur le transport intermodal entre l'Europe et l'Asie et conformément au plan-cadre d'action correspondant adopté par le Conseil des ministres de la CEMT (Moscou, 24 et 25 mai 2005), examen des mesures visant à faciliter les procédures de passage des frontières et analyse de la compatibilité entre

les divers paramètres d'infrastructures ferroviaires et intermodales et de leur possible harmonisation à long terme.

**APPENDICE I AU PROGRAMME DE TRAVAIL
ORGANIGRAMME DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**



APPENDICE II AU PROGRAMME DE TRAVAIL
JOURS DE RÉUNION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2006
(de janvier à décembre¹)

	Organe	Cote	Jours de réunion
1.	Comité des transports intérieurs	(ECE/TRANS)	3
2.	Bureau du Comité des transports intérieurs		5 ou 6 ²
3.	Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	(WP.5)	2
4.	Groupe de travail des transports routiers	(SC.1)	3
5.	Réunion du Groupe ad hoc sur l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)		1
6.	Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières, y compris le premier Festival mondial du film de sécurité routière	(WP.1)	12
7.	Réunion du Groupe ad hoc sur l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)		3
8.	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et Comité d'administration	(WP.29) (WP.29/AC.1)	12
9.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie	(GRPE)	6
10.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité	(GRSG)	7
11.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage	(GRRF)	7
12.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse	(GRE)	7
13.	Groupe de travail du bruit	(GRB)	5
14.	Groupe de travail de la sécurité passive	(GRSP)	7
15.	Comité de gestion pour la coordination des travaux du WP.29	(WP.29/AC.2)	3
16.	Groupe de travail des transports par chemin de fer	(SC.2)	6
17.	Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	(WP.24)	5
18.	Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement	(PPE-TSE)	2
19.	Groupe d'experts sur le développement d'un protocole international pour la surveillance de la ferraille radiologiquement contaminée		3

	Organe	Cote	Jours de réunion
20.	Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	(WP.30)	14
21.	Commission de contrôle TIR		4
22.	Comité de gestion de la Convention TIR		1
23.	Comité de gestion TIR ³	(WP.30/AC.2)	4
24.	Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières ²	(WP.30/AC.3)	1
25.	Groupe spécial informel d'experts sur les aspects théoriques et pratiques de l'informatisation de la procédure TIR (GE.1)		3,5
26.	Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	(WP.15)	14
27.	Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	(WP.15/AC.1)	9
28.	Réunion commune – ADN	(WP.15/AC.2)	4
29.	Réunion spéciale d'experts sur la CRTD		
30.	Sous-Comité d'experts du Conseil économique et social en matière de transport des marchandises dangereuses ⁴	(ST/SG/AC.10/C.3)	14
31.	Sous-Comité d'experts du Conseil économique et social sur le système harmonisé général de classification et d'étiquetage des produits chimiques ⁴	(ST/SG/AC.10/C.4)	5
32.	Comité d'experts du Conseil économique et social en matière de transport des marchandises dangereuses et sur le Système harmonisé général de classification et d'étiquetage des produits chimiques ⁴	(ST/SG/AC.10)	1
33.	Groupe de travail du transport des denrées périssables	(WP.11)	5
34.	Groupe de travail des statistiques de transport	(WP.6)	3
35.	Groupe de travail des transports par voie navigable	(SC.3)	5
36.	Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure	(SC.3/WP.3)	3

¹ Voir document ECE/TRANS/157.

² Pour la réunion de juin, le nombre de jours de réunion doit être confirmé en mars.

³ Il convient de noter que le Comité de gestion TIR (WP.30/AC.2) et le Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (WP.30/AC.3) sont convoqués parallèlement à la session du WP.30.

⁴ Organe subsidiaire du Conseil économique et social, dont le secrétariat est assuré par la Division des transports